



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

BUREAU DE L'IMMIGRATION

Tél : 04.79.75.51.07 mardi de 8h30 à 11h30 hors vacances scolaires

Mèl : pref-etrangers@savoie.gouv.fr

COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR ?

1- PREPARER LE DOSSIER

Constituer un dossier complet en fonction du titre demandé

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site de la préfecture

2- PRENDRE RENDEZ-VOUS

Pour déposer :

Une première demande ou une demande de renouvellement de carte de séjour temporaire

Une première demande ou une demande de renouvellement de carte d'une validité de 10 ans

Attention seul la production d'un dossier COMPLET avec toutes les pièces requises permet le dépôt de la demande et le cas échéant la délivrance d'un récépissé

A défaut un nouveau rendez-vous devra être pris et aucun récépissé ne sera délivré .

A compter du 5 septembre jusqu'au 30 novembre 2016 , les ETUDIANTS quelle que soit leur demande n'ont pas besoin de prendre RDV ; ils viennent directement en préfecture et prennent dans le hall un ticket « ETUDIANT ».

3- ENVOYER LA DEMANDE PAR VOIE POSTALE

Pour déposer une première demande ou une demande de renouvellement d'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) ou d' un titre d'identité républicain (TIR)

Envoyer le dossier complet (avec la demande datée et signée par les deux parents pour un TIR) à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA SAVOIE –BUREAU DE L'IMMIGRATION –BP 1801 -73018 CHAMBERY CEDEX
ou la déposer dans la boîte aux lettres DEPOT EXPRESS dans le hall des étrangers

Attention : le retrait du DCEM ou du TIR ne peut se faire qu'en présence de l'enfant (convocations par SMS ou à défaut par mail ou courrier en fonction des coordonnées communiquées par le demandeur).

4- VENIR DIRECTEMENT EN PREFECTURE pour toutes les autres demandes

Informations générales, retrait de titre sur convocation, demande de duplicata, demande de modification de titre de séjour : changement d'adresse , changement de nom, renouvellement récépissé ...

les demandes sont reçues en préfecture SANS RENDEZ-VOUS de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Vous avez la possibilité de solliciter un rendez-vous par le biais du site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-de-sejour/Demande-de-carte-de-sejour-et-prise-de-rendez-vous>

IMPORTANT : venir en préfecture avec l'accusé de confirmation du RDV